

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 17 juin 2020 à 20 heures 30 minutes
SALLE POLYVALENTE

Présents :

Mme BONNET Isabelle, M. DELEAU Philippe, M. GODEFROY Denis, Mme GUENAT Guylène, M. GUIRKINGER Fabien, Mme HOGNON ISABELLE, M. MEYER Bruno, M. PERRIN Fabrice, Mme ROTHON Anne-Marie, Mme SIEGEL Marie Laure

Procuration(s) :

M. GOBETTI Valentin donne pouvoir à M. MEYER Bruno

Absent(s) :

M. GOBETTI Valentin

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. MEYER Bruno

Président de séance : Mme ROTHON Anne-Marie

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibération 2020/13 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Mme le Maire propose au Conseil Municipal, de lui déléguer une partie de ses attributions selon l'article L2122-22 Modifié par Loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art. 13 .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal délègue à Madame le Maire, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'exédent pas 12 ans (locataire, loyer et charges)
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membres.
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil Municipal, l'attribution de subventions.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération 2020/14 : Indemnités élus

Madame le Maire rappelle la loi du 29 décembre 2019 concernant le fonctionnement et la revalorisation des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Le maire perçoit de droit une indemnité de fonction maximale fixée par barème pour chaque strate de communes sans que le conseil municipal soit consulté. Toutefois, le conseil municipal peut voter une délibération réduisant le montant de l'indemnité du maire à la demande de ce dernier. Le taux maximal est de 25.5% de l'indice 1027.

Les adjoints ayant reçu délégation de fonction du maire perçoivent une indemnité votée par le conseil municipal dans la limite du taux maximal, selon la population de la commune, soit 9.9% de l'indice 1027. Le 3ème adjoint n'ayant pas de délégation ne percevra d'indemnité.

Afin de préserver la capacité financière de la commune, Madame le maire propose un montant d'indemnités inférieur au barème (identique au mandat précédent).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

De fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, avec effet à la date de l'élection soit au 27 mai 2020, comme suit:

- Maire : 17% de l'indice 1027.
- 1er adjoint : 6.60% de l'indice 1027.
- 2ème adjoint : 6.60% de l'indice 1027

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération 2020/15 : Délégués commission école

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal concentré (R.P.I.C.) avec la commune de Xeuilley, pour la scolarisation des élèves, une convention déterminant son fonctionnement, a été signée en date du 17 janvier 2012.

Il convient de nommer les membres pour la commission école.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal nomment :

- | | |
|------------------------|--------------------------------------|
| 2 Membres titulaires : | Isabelle BONNET
Fabrice PERRIN |
| 2 Membres suppléants : | Isabelle HOGNON
Anne Marie ROTHON |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération 2020/16 : Nomination membres du CCAS

Madame le Maire propose le maintient du CCAS bien que dans les communes de moins de 1500 habitants, le CCAS ne soit plus obligatoire. Elle rappelle que les membres élus et les membres nommés doivent être en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal nomment:

- | | |
|---------------------------|--|
| Elus du conseil municipal | Philippe DELEAU
Isabelle BONNET
Guylène GUENAT |
| Extérieurs : | Joelle MILLARD
Andréa VAUTRIN
Audrey PERRIN |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération 2020/17 : Commissions communales des impôts directs (CCID)

Mme le Maire fait part du courrier de la Direction Générale des Impôts concernant le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal dresse cette liste sur la base de douze personnes titulaires et douze suppléantes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Délégation 2020/18 : Commissions communales

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de nommer les délégués forêts et les membres de la commission PLU;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal nomment :

- Délégués forêt : Fabien GUIRKINGER
 Fabrice PERRIN

- Commission PLU Bruno MEYER
 Isabelle BONNET
 Isabelle HOGNON
 Philippe DELEAU
 Gyslène GUENAT
 Marie Laure SIEGEL

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Délibération 2020/19 : Acquisitions biens immobiliers

Madame le Maire informe que les parcelles ZT 139 ET 140, sis rue du Faubourg St Antoine, sont à vendre. La commune et Mr et Mme PERRIN se mettent d'accord pour l'acquisition de l'ensemble de deux parcelles réparties de moitié pour chacun en fonction du plan réalisé par le géomètre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent ce projet. Une opération budgétaire sera ouverte lors du budget primitif 2020. Les frais de notaire et de géomètre seront partagés à 50%.
- autorisent à signer tous les documents afférant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'ont pas pris part au vote : M. PERRIN Fabrice, Mme ROTHON Anne-Marie

Fin de la séance 22 heures.